

Mettre la coopération au cœur du processus de transmission

Formation pour formateurs, accompagnants et passeurs

1. Présentation

Qu'il s'agisse de transmettre une organisation, une fonction, ou une compétence, l'acte de transmission ne se résume pas à la dispense d'un savoir. Transmettre requiert de développer chez ses interlocuteurs, un processus d'acquisition, afin qu'ils puissent produire leur propre savoir. C'est ce processus, action de production de savoir, qu'on appelle « connaissance ». Pour l'activer, il est indispensable d'être en « dialogue » avec l'autre, c'est-à-dire d'entrer en « coopération ». La maturité coopérative est le socle qui sous-tend le savoir-faire pédagogique : tenir compte de la place de l'autre, être chacun sachant et apprenant, construire une ingénierie de processus qui rende effectivement les participants pédagogues les uns pour les autres.

Le stage est à destination des personnes en situation de transmission pour les amener à concevoir des processus d'apprentissages fondés sur la coopération, à développer leur propre maturité coopérative dans la mise en œuvre de ces processus et à animer des collectifs dont les membres deviennent pédagogues les uns pour les autres.

2. Public et pré-requis

Publics

Toute personne ayant une fonction

- de formation ou de conception d'ingénierie pédagogique,
- d'accompagnement (coaching), individuel ou collectif,
- ou étant amenée à transmettre son organisation, son poste et/ou son savoir-faire à court ou moyen terme.

Pré-requis

- Avoir déjà une expérience de formation, d'accompagnement ou de transmission,
- Avoir des projets actifs, en cours ou à venir, de transmission.

3. Objectifs

- Former, accompagner, transmettre de façon inconditionnelle, en prenant l'autre là où il est.
- Apprendre à rendre la personne accompagnée co-auteurice de son apprentissage
- Concevoir des processus pédagogiques qui soient vecteurs de transformation profonde et durable.
- Parfaire son geste coopératif afin qu'il devienne exemplaire et inspirant.
- Contribuer au rayonnement de la coopération comme source de développement.
- Pouvoir mobiliser l'ensemble des ressources sur la coopération développées par l'InsTerCoop.

4. Compétences visées

Le parcours vise l'acquisition des compétences suivantes :

- Vivre avec (et dans) la complexité des écosystèmes humains, pour être en capacité de faire émerger, d'entretenir et d'élargir les interrelations qui les constituent pour les faire vivre sur le temps long de manière dynamique, en tenant compte notamment des inévitables départs et arrivées.
- Approfondir les concepts de maturité coopérative et de démarches appréciantives, et développer sa propre maturité coopérative de manière à former, accompagner et transmettre par le dire et par le faire, de façon congruente et exemplaire.
- Développer la maïeutique, son questionnement et sa capacité de dialogue pour engager chez l'autre un processus d'apprentissage et de développement, source d'une transformation durable et profonde.
- Engager avec les collectifs accompagnés un processus de co-développement, pour rendre le collectif accélérateur des apprentissages individuels.

5. Modalités

Durée

Le parcours de formation s'étend sur 12 mois (9 mois pour ceux qui ont déjà suivi l'Initiation à la Maturité Coopérative). Il est structuré en 5 étapes. Au total, il représente :

- 12 journées en présentiels (3 jours consécutifs d'Initiation à la maturité coopérative, puis 3 jours consécutifs au 4^{ème} mois, 2 jours au 7^{ème} mois, 3 jours au 9^{ème} mois, 1 jour au 12^{ème} mois,
- 10 séances d'1 heure de coaching croisé entre participants (entre le 7^{ème} et le 12^{ème} mois),
- 3 supervisions collectives de 2 heures en visioconférence (entre le 9^{ème} et le 12^{ème} mois),
- des séances de supervision individuelle à la demande si nécessaire,
- et nécessite un « travail à la maison » entre les journées de formation.

La formation est complétée par la réalisation par équipe de 2 à 4 d'un **cas pratique** soumis par un partenaire conventionné qui peut être conduit entre les mois 10 et 12, et donne lieu à un rapport que les participants remettront un mois avant sa présentation lors du jury de clôture qui validera leur parcours complet et leur délivrera éventuellement une certification.

Dates

Etape	Promotion 1	Promotion 2	Promotion 3
Initiation à la maturité coopérative (étape 1)	31 mai au 2 juin 2023 (ou session précédente)	15 au 17 novembre 2023 (ou session précédente)	5 au 7 juin 2024 (ou session précédente)
Lancement de l'étape 2	16 au 18 octobre 2023	14 au 16 février 2024	16 au 18 octobre 2024
Lancement de l'étape 3	25 et 26 janvier 2024	21 et 22 mai 2024	23 et 24 janvier 2025
Lancement de l'étape 4	19 au 21 mars 2024	18 au 20 septembre 2024	19 au 21 mars 2025
Clôture (étape 5)	18 juin 2024	3 décembre 2024	20 juin 2025
Jury et certification	Automne 2024	Hiver 2024	Automne 2025

Lieux

- Les journées en présentiel des étapes 1, 2, 3 et 5 sont organisées à Paris, à l'espace Babylone, 91 rue de Sèvres.
- Les journées en présentiel de l'étape 4 sont organisées en résidentiel (lieu à définir).
- Le cas pratique se déroule selon les projets au cas par cas.

Nombre de participants

- Le parcours est confirmé à partir de 8 inscriptions fermes. Le groupe est limité à 14 participants.

6. Processus

Cette section décrit le processus qui structure la formation. A chaque étape du processus, des contenus seront apportés en fonction des besoins des participants, et notamment sur les sujets suivants : la coopération, la complexité, les écosystèmes et les écosystèmes coopératifs, la relation à soi, la relation à l'autre, la relation à son environnement, le dialogue.

Etape 1 – Initiation à la maturité coopérative

Un module de 3 jours en présentiel

- Comprendre la différence entre coopérer et collaborer, et vivre un processus de co-opération,
- Coopérer avec soi-même, avec l'autre, avec le milieu,
- Identifier les signaux faibles ou implicites pour accéder à la compréhension humaine des personnes et des situations,
- Apprendre à mobiliser la pensée dialogique et les temps qui nourrissent le processus coopératif

Note : Les personnes qui ont déjà suivi l'initiation à la Maturité Coopérative sont dispensées de cette session.

Un état des lieux individuel (mois 3)

- Un questionnaire est envoyé aux participants pour les amener à porter un regard réflexif sur leurs propres actions de formation, d'accompagnement et de transmission, et sur leur déroulement.
- Les questionnaires sont étudiés par les intervenants qui ajustent en fonction, les modalités de formation.

Etape 2 – La coopération au cœur de la transmission

Un module de 3 jours en présentiel (mois 4)

- Où en est le développement de ma maturité coopérative ?
- Ce que former, transmettre, accompagner veut dire, quelle place pour l'autre, pour les autres, dans ce processus ?
- Comprendre les mécanismes de relation inter et intrapersonnelle
- Transmettre, un acte coopératif par essence. Rendre chacun coauteur du processus.
- Ma position de pédagogue : dialoguer pour apporter à la part manquante.

Un travail individuel (mois 4 à 5)

- A l'issue de ce module, chaque participant est invité à décortiquer son processus actuel de transmission, et en conséquence à revoir et détailler ses réponses au questionnaire initial.

Un accompagnement par binôme (en visio, mois 6)

- Chaque participant présente ses réflexions à un binôme (un pair) qui l'accompagne dans son travail de réflexivité et exerce ainsi son propre processus d'accompagnement.

Etape 3 – Je revisite mes processus de transmission

Un module de 2 jours en présentiel (mois 7)

- Les participants présentent au groupe le résultat de leur réflexion sur le questionnaire initial, ce qu'ils ont compris et comment ils décident de le prendre en compte. Le groupe devient ressource : il challenge, recentre, pousse à élargir le regard.
- Etude de cas. Le groupe est divisé en 3 équipes, travaillant sur un cas de formation, un cas de transmission, ou un cas d'accompagnement. Chaque équipe conçoit une ingénierie de processus pour accomplir la mission. Puis chaque équipe présente son projet aux autres qui le challengent.

Un travail individuel avec l'accompagnement d'un pair (mois 8 et 9)

- Chaque participant est invité à repenser son processus de transmission et l'ingénierie associée, en bénéficiant de l'accompagnement croisé d'un pair, par visio tous les 15 jours (chaque participant est donc à la fois accompagné et accompagnant).
- Chaque participant choisit un élément de son processus modifié qu'il souhaite tester avec l'ensemble du groupe et le prépare.

Etape 4 – J'expérimente des nouveaux processus de transmission

Un module de 3 jours en résidentiel (mois 9)

- Chaque participant fait vivre un élément de son processus d'accompagnement à ses pairs. Le groupe est ainsi réparti entre l'expérimentateur, des sujets à l'expérimentation, et des observateurs.
- Chaque session se termine par un feedback approfondi, d'abord de la part des sujets à l'expérimentation, puis des observateurs, et enfin de l'expérimentateur.
- Chaque participant prend un temps d'introspection et rédige sa feuille de route : ce sur quoi il va pouvoir s'appuyer, ce qu'il va faire pour mettre ses apprentissages en pratique, ses besoins éventuels avant de démarrer.
- Les participants présentent tour à tour leur feuille de route.

Mise en pratique effective avec l'accompagnement d'un pair (mois 10 à 12)

- Chaque participant met en pratique ses apprentissages en situation réelle. Il bénéficie toujours du concours de son binôme-pair avec lequel il entretient un processus d'accompagnement croisé.

Supervision (mois 10 à 12)

- Par visioconférence, les formateurs organisent 3 sessions collectives de supervision qui portent à la fois sur le processus de transmission mis en œuvre, et sur le résultat de ces actions.
- En cas de besoin spécifique, les formateurs peuvent également mettre en place une supervision individuelle à la demande d'un participant.

Réalisation d'un cas pratique pour le compte d'un partenaire conventionné (mois 10 à 12)

- Les participants seront invités à mener, par équipe de 3 ou 4, un cas pratique soumis par un partenaire (association, réseau, collectivité territoriale, entreprise...).
- Ces projets font l'objet d'un conventionnement entre l'InsTerCoop, Savoir Devenir et l'organisation partenaire, qui définira les objectifs de la mission, son dimensionnement en termes de temps passé, les modalités d'intervention et les conditions financières.
- La mission ne donne pas lieu à une rémunération des stagiaires, en revanche, elle prend en charge leurs frais et une participation aux frais pédagogiques, et notamment la supervision de l'InsTerCoop et l'organisation du jury de clôture.

Etape 5 – Bilan et réflexivité

Un module de 1 jour en présentiel (mois 12)

- Les participants se retrouvent en présentiel pour une dernière journée. La matinée est centrée sur le bilan individuel approfondie du parcours : ce que j'ai mis en œuvre, ce qui a changé, ce qui me reste à faire.
- L'après-midi est l'occasion de travailler en réflexivité : au regard de l'expérience vécue depuis le début du parcours, comment pourrions-nous revisiter son ingénierie que nous venons de vivre.

Un travail individuel

- Les participants rédigent leur rapport de réalisation du cas pratique, suivant une grille prédéfinie, et le soumettent à la lecture du jury.

Un module de 1 jour en présentiel (3 mois environ après la clôture)

- Les participants présentent leur projet au jury qui délivre une validation du parcours, tant sur l'acquisition des compétences visées que sur l'impact de ces nouvelles compétences en situation effective de transmission.

Note : Les modalités de validation (composition du jury, grille d'évaluation, épreuves, modalités, forme de la validation...) sont encore à l'étude.

7. Méthodes Pédagogiques

Méthodes

Le participant est mis en situation active et en réflexivité permanente. L'objectif du parcours n'est pas seulement un transfert de savoirs mais une appropriation, par l'expérience, des savoir-faire et savoir-être nécessaires au passage à l'action. A partir de l'expérience des participants, le programme alterne :

- Séquences d'apports théoriques et pratiques,
- Echanges de pratiques,
- Accompagnements croisés entre participants,
- Mise en pratique avec supervision,
- Codéveloppement pour ancrer les apprentissages.

Outils

Un kit pédagogique est offert et exploité au cours de la formation :

- Un classeur personnalisable accompagnant le stagiaire tout au long de l'année,
- Une brochure sur la coopération et la maturité coopérative,
- Des cartes symboliques pour faciliter des processus coopératifs,
- Une bibliothèque scientifique sur la coopération,
- L'ensemble des ressources sur la coopération développées par l'InsTerCoop seront détaillées et pourront être réutilisées par les participants.

8. Modalités d'évaluation

- Questionnaire adressé aux participants dès la confirmation de leur inscription.
- Mises en situation à l'issue de chaque étape.
- Autoévaluation rétrospective au début de chaque nouvelle étape.
- Questionnaire d'évaluation en fin de formation.
- Conception d'un processus de transmission et présentation entre pairs.
- Une attestation de formation sera remise à la fin de la formation
- Le titre de « PRATICIEN MATURITE COOPERATIVE » sera éventuellement décerné par le jury.

9. Intervenants

L'ensemble du parcours est co-animé en permanence en duo par Anne Beauvillard et Patrick Beauvillard.

10. Prix

Les prix ci-après intègrent l'accès aux journées de formation et aux supports pédagogiques. Ils n'intègrent pas les déplacements, hébergements et repas, que ce soit pour les modules organisés à Paris ou pour le module de mars organisé en résidentiel (lieu à confirmer).

- Particulier et indépendants : 4040€ Net de TVA par stagiaire
- Structures de moins de 10 salariés : 5120€ Net de TVA par stagiaire
- Structures de plus de 10 salariés : 6650€ Net de TVA par stagiaire

Pour les personnes ayant déjà suivi l'initiation à la maturité coopérative qui sont dispensées des 3 premières journées en présentielle, la grille tarifaire est la suivante :

- Particulier et indépendants : 3200€ Net de TVA par stagiaire
- Structures de moins de 10 salariés : 3800€ Net de TVA par stagiaire
- Structures de plus de 10 salariés : 4900€ Net de TVA par stagiaire

Modalités de paiement : 30% d'acompte à l'inscription, 30% à la fin de l'étape 3, 40% à la fin du programme de formation (juin).

La phase de certification ne donne pas lieu à facturation étant prise en charge par les organisations bénéficiaires des cas pratiques.